Image not found or type unknown

# Construction sur terrain en indivision

Par **lolom8**, le **06/01/2011** à **09:36**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un terrain constructible a 50% avec mon frère.
Je voudrai construire sans forcement racheter sa part.
Est ce possible ?
Si je viens a décéder puis protéger ma famille pour pas quelle se retrouve à la rue ?

Par **amajuris**, le **06/01/2011** à **13:47**

bjr,
si vous construisez sur un terrain en indivision, les indivisaires seront propriétaires de la construction donc votre frère sera propriétaire à 50%.
Il vaut mieux construire sur un terrain vous appartenant soit en rachetant sa part soit en divisant le terrain.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés